

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

BIODIVERSITÉ - (N° 2064)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1119

présenté par

M. Sauvan, M. Destans, M. Emmanuelli, M. Philippe Martin, M. Mesquida, M. Denaja,
Mme Fabre, M. Roig, M. Vignal, M. Buisine, Mme Grelier, M. Cottel, M. Peiro, M. Demarthe,
M. Fourage, M. Capet, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Quéré, M. Dufau, Mme Got, Mme Récalde,
M. Assaf, M. Prat, Mme Françoise Dumas, M. Terrasse, M. Savary, Mme Le Dain, Mme Lousteau,
M. Cresta, M. Hutin, M. Burroni, M. Bouillon et M. Mennucci

APRÈS L'ARTICLE 32, insérer la division et l'intitulé suivants:Section 2 *bis*

Espaces naturels sensibles

EXPOSÉ SOMMAIRE

La création de la section « Espaces naturels sensibles » vise à insérer dans le projet de loi biodiversité des dispositions relatives à la politique Espaces naturels sensibles des départements.